

## DISPOSITIF

ENTRETIEN PSYCHOLOGIQUE PDP

“La santé, ça se travaille”, écoutez nos épisodes de podcast sur cette thématique !



## CONTEXTE

Les mutations du monde du travail et de la société en général ont conduit à une montée des troubles psychologiques qui peuvent impacter négativement la santé des salariés et celles des entreprises.

Nos psychologues santé travail permettent d'accompagner les salariés et les employeurs grâce à une écoute professionnelle et un conseil à la résolution des difficultés ressenties.

## OBJECTIFS

- Verbaliser la souffrance.
- Identifier les risques psychosociaux.
- Aider à redevenir acteur de sa vie professionnelle.
- Conseiller et orienter.

## DÉROULEMENT DE L'INTERVENTION

- Recueil du consentement du salarié.
- La personne en situation de souffrance au travail rencontre une psychologue du travail ou psychologue clinicienne du travail.
- À l'issue de l'entretien, un compte rendu est envoyé au médecin du travail.

## Offre socle

Compris dans la cotisation

## Pour qui ?

Toutes les structures adhérentes à l'APST41 et leurs salariés.

## Intervenants

Psychologue du travail et psychologue clinicienne du travail.

## Durée

Entretien de 1h minimum.  
2 entretiens maximum.

## COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Contactez directement votre médecin du travail.

## POUR COMPLÉTER



[Accompagnement sur la prévention des risques psychosociaux](#)



[Sensibilisation aux risques psychosociaux](#)

[Intervention suite à un évènement grave](#)

## CONTACTEZ-NOUS :

02 54 52 41 41